

Séance plénière du 4 décembre 2018

AVIS - AP N°28-05/2018

Rétablissement de l'exonération de la Taxe Spéciale de Consommation sur le Carburant (TSC)

En présence de : Ariane FLEURIVAL, Jean-Marc AIMABLE, Oliver ALFRED, Bruno APOUYOU, Jean-Pierre BACOT, Marc BARRAT, Emmanuel BAZIN DE JESEY, Franck KRIVSKY, Dominique BONADEI, Raymonde CAPE, Aissatou CHAMBAUD, Marie-Ange CHENIERE JEAN-BAPTISTE, Patrick CHRISTOPHE, Karyn CORMIER, Marie-Josée CRESSON, Monique ELFORT, Roger FLEURIVAL, Raymond HORTH, Jean-Luk LEWEST, Didier MAGNAN, Jean-Claude MARIEMA, José MARIEMA, Martine NIVOIX, Murielle HORTU, Pierre PERROT, Valérie ROBINEL, Magali ROBO – CASSILDE, Emile SAINT-JEAN, Patricia SIMONARD, Chantal PORRINEAU, Janie CESTO, Stéphane LAMBERT, Cynthia PIEJOS, Willy CHARLES – NICOLAS.

Absents excusés : Jean-Pierre BEAUFORT, Albert DARNAL, Rosemonde DENEFF, Rémi GIRAUD ;

Procurations :

Antoine PRIMEROSE /Mandat à Ariane FLEURIVAL
Joelle FRANCILLON/Mandat à Franck KRIVSKY
Thara GOVINDIN/Mandat à Stéphane LAMBERT

Etaient absents : Philippe ALCIDE – DIT – CLAUZEL, Jean-Marc BROUETTE, Benoit DE THOISY, Alexandre DECHAVANNES, Sarah EBION, Paulin FELIX, Camille GUEDON, Jean-José MATHIAS, Gregory NICOLET, Isabelle NIVEAU, Nicole PALCY, Georges-Michel PHINERA HORTH, Léonard RAGHNAUTH, Albert SIONG, Claude SUZANNON.

L'administration territoriale :

- Hervé TONNAIRE, Directeur Général des services
- Yannick BUISSON-ROTSSEN, Service Fiscalité
- Aline CROISIC, Pôle Affaires Européennes
- Yana OTHILY, Pôle Affaires Européennes
- Delphine DELASSUS, Pôle Affaires Européennes

L'administration du CESECEG :

- Marie Patrice BENOIT, Chargée de Mission
- Jean-Paul CLAIRE, Chargé de Mission
- Alphonse RINGUET, Chargé de Mission
- Maria CHITOO, Chargée de Mission
- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée
- Madge LUPON, Directrice par intérim
- Kinzy LEWIS, assistante de mission
- Béatrice PARESEUX, assistante de mission
- Augustine AUGUSTE, assistante de mission,
- Thierry JOSEPH, conducteur territorial
- Philippe DAUDET, conducteur territorial

Rapport Collectivité Territoriale de Guyane n° AP-2018-77-2

Les conseillers notent qu'il s'agit du rétablissement d'une situation antérieure enfin appliquée par rapport aux années précédentes depuis 2015. Cette exonération rétablie, les conseillers du CESECEG espèrent que les professionnels du secteur traduiront cette évolution sur les prix pratiqués.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance plénière le mardi 04 décembre 2018

La Présidente du CESECEG
1^{ère} Vice-Présidente du CESER France
Déléguée aux Outre-Mer



Ariane Fleurival
Ariane FLEURIVAL